

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 JUIN 2015

6/2 – CONVENTION DE SERVICE POUR LA CONSULTATION D'INFORMATIONS DE LA BASE ALLOCATAIRE DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (C.A.F.) SUR LE SITE INTERNET www.caf.fr

La CAF du Nord est entrée depuis 2003 dans l'ère de la dématérialisation par le biais du site « Caf Pro » en permettant aux gestionnaires d'établissements d'accueils de jeunes enfants ou d'accueil collectifs de mineurs d'accéder aux informations relatives aux familles afin de prendre en compte leur situation.

Dans la continuité de cette évolution numérique, la CAF du Nord souhaite renouveler l'accès des gestionnaires à son site internet.

Ce site permettra aux partenaires de la CAF du Nord, dont la Ville de Mons en Barœul fait partie, de consulter les données des dossiers allocataires nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Afin de permettre la mise en place de ce dispositif avec la Ville de Mons en Barœul, la CAF du Nord propose la signature d'une convention établissant les conditions d'usage de l'outil proposé et les obligations qui s'y attachent.

Cette convention concernant l'année 2015 sera renouvelée tacitement par période d'un an.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de service pour la consultation d'informations de la base allocataire de la CAF sur le site internet www.caf.fr